

## 2 – 6. Jeanne Barret et le retour des collections de Philibert Commerson 1773 – 1774

*(Nous adressons nos plus vifs remerciements à Monsieur Jean Paul Morel pour ses avis, conseils et corrections. Nous invitons le lecteur à consulter sur internet son site pierre-poivre.fr où il trouvera tout ce qu'on peut savoir sur les événements de l'Île Maurice durant cette période)*

Comme s'ils étaient insuffisamment satisfaits de croire Jeanne Barret au chevet de Commerson, les chroniqueurs, forts de leur logique, l'ont « couronné » d'une vertu supplémentaire. Puisque Jeanne était là, fidèle jusqu'à la mort, aucune raison qu'elle, l'habile botaniste, ne le fût pas après la mort. Et dans la foulée du Magasin Pittoresque d'Edouard Charton (1873 - « *Histoire d'un naturaliste* ») qui écrit : « **Ce fut elle qui mit en ordre et rapporta au Museum de Paris les collections et le volumineux herbier de Philibert Commerson** », ils congratulent tous depuis un siècle et demi cette « brave Jeanne » de s'être « coltiné » les trente-quatre (ou 32, ou 30, c'est selon) caisses d'herbiers, fossiles et manuscrits jusqu'à Paris.

Dans chaque exposition, chaque notice, chaque article (et nous parlons là d'événements récents, depuis les années 2000), au fil d'émissions radio (France Inter en 2018), on répète à l'envi cette soi-disant information.

Mais non. Ce n'est pas Jeanne Barret qui a rapporté (ni expédié) les herbiers de Commerson. Qui donc a colporté en premier la chose (en tout cas, ni Cap, ni Montessus) ? Est-ce vraiment le Magasin Pittoresque ? Nous le soupçonnons effectivement d'avoir été l'initiateur efficace de cette pérenne campagne d'affabulation. Il avait déjà placé au chevet du naturaliste mourant, Jeanne Barret et Jossigny, alors que le dessinateur était à cette date à l'île Bourbon.

Commerson avait bien collecté une quantité considérable d'échantillons. Il avait même, depuis l'île de France, expédié à Vachier, six caisses et un tonneau « d'objets d'histoire naturelle » que l'on retrouvera en septembre 1774 dans l'inventaire de la rue des Boulangers à Paris. Il avait continué d'accumuler herbiers, fossiles, notes et manuscrits, et le plus inculte des administrateurs ou fonctionnaires de l'île ne se serait pas permis de détruire, faire enlever intempestivement, disperser, (ou confier à une femme !) une telle masse dont il devine, confusément, qu'elle ira enrichir le Cabinet du Roi en métropole. Tout cela n'avait pas suivi Commerson à Flacq (comme on le lit dans le petit inventaire dressé par Bézac, in « *Revue historique et littéraire de l'île Maurice* » – 1892), mais se trouvait dans la demeure qu'il avait achetée pour y résider en quittant l'intendance en décembre 1772, rue ancienne des Pamplémousses, maison avec des dépendances. A ce propos, n'hésitons pas à nous faire une idée de ce qu'était le « bric-à-brac » de Commerson. Citons Lalande : « **Il fut obligé d'acheter une maison parce qu'il était difficile de trouver à se loger chez les autres avec l'encombrement prodigieux de ses collections, et l'espèce d'infection que causaient ses plantes et**

***ses poissons, insupportable pour tout autre que celui qui avait la passion de l'histoire naturelle. »***

Réfléchissons. De quel titre Jeanne aurait-elle pu se revendiquer pour mettre la main dessus ? Pourquoi les lui aurait-on abandonnés ? Peut-on imaginer Maillart du Mesle livrant en confiance une telle masse scientifique à une femme inconnue ? Comment aurait-elle pu passer par-delà les « autorités officielles » et obtenir les passe-droits nécessaires ?

Voici exactement ce qui s'est passé, suivons-en le déroulement : Maillart du Mesle, au décès de Commerson, prend instantanément les bonnes résolutions. Dans sa dépêche du 15 mars, il indique au ministre qu'il fait apposer les scellés sur les biens en question ; c'est la règle. Au mois de novembre 1773, les caisses confectionnées, on embarque tout cela pour la métropole... sans que Jeanne Barret y ait pris part de quelque façon que ce soit. Maillart du Mesle, impeccable régisseur, accompagne le tout de la lettre suivante au ministre :

***« Au Port Louis Isle de France le 9 novembre 1773***

***Monseigneur,***

***J'ai eu soin après le décès de M. de Commerson, médecin naturaliste entretenu par le Roi, de faire rassembler tous les objets d'Histoire Naturelle qu'il avait réunis, et j'ai chargé MM. les médecins du Roi de l'inventaire et arrangement de tous ces objets. Ils sont contenus dans des caisses que je fais embarquer sur le vaisseau la Victoire commandé par M. de Joannis qui les remettra aux ordres de l'Ordonnateur de L'Orient, auquel, d'après l'avis que j'ai l'honneur de vous donner, vous ferez passer les vôtres à cet égard. Le Sr Jossigny, dessinateur qui a travaillé sous M. de Commerson au dessin des plantes, partie dans laquelle il réussit très bien, est aussi embarqué sur ce vaisseau, et comme il a suivi le travail sous les yeux mêmes du médecin naturaliste, il pourra mieux que personne donner en France les renseignements dont on pourrait avoir besoin. Je joins ici une facture détaillée de tous ces effets, caisse par caisse. »***

Le préparateur en chef des caisses est connu, c'est Monsieur de Saint-Mihiel (Maillart écrit « Saint Michel »), médecin du roi, membre du Conseil supérieur de l'Isle de France qui rend compte de la façon suivante au ministre, M. de Boynes (ANOM Col Commerson E 89) dans sa propre lettre d'accompagnement datée du 15 novembre 1773 :

***« Monsieur l'Intendant m'ayant chargé de rassembler les effets d'histoire naturelle de feu M. de Commerson, j'ai principalement surveillé à ce qu'il n'y en eût point de détournés. Il y a quelques caisses qui sont en ordre et plusieurs qui n'y sont pas. Cette collection étant un magasin que M. de Commerson se proposait d'arranger, il eût fallu une année à tout autre qu'à lui pour marquer sa place à chacun de ces effets, je me suis donc borné à l'obligation d'encaisser***

**ceux qui ne l'étaient pas et à apporter à ce travail les soins qui pouvaient préserver d'avaries des choses qui en sont très susceptibles. Malgré cela, la longueur du trajet, les mouvements du vaisseau et les autres inconvénients de la mer ne permettent pas de se promettre que le tout parvienne en bon état à votre grandeur. M. L'Intendant a nommé pour accompagner ces effets M. Jossigny qui a dessiné une partie de cette collection ; elle lui est familière et vivant avec M. de Commerson, il est plus en état que personne d'abrégéer le travail de son arrangement. »**

Et il termine sa missive par ces mots : **« Je serai très flatté si votre grandeur trouve que je me suis bien acquitté de la commission qui m'avait été donnée par Monsieur l'Intendant et dont il m'a chargé de vous rendre compte ».**

Est-il nécessaire de constater qu'à aucun moment il n'évoque la quelconque assistance qu'aurait pu lui fournir une précieuse aide botaniste qui aurait rôdé dans les parages ? Le texte est sans ambiguïté, le fameux accompagnateur chargé des caisses est nommé : Jossigny, et s'il y a un accompagnateur compétent, pour les gens de l'île, c'est lui. Il était, au printemps 73, à l'île Bourbon. Maillart du Mesle l'a immédiatement sollicité (ANOM Jossigny Col E 231) :

**« Au Port Louis Isle de France le 17 avril 1773**

**Je ne puis qu'approuver, Monsieur, l'intérêt que vous prenez à la collection de l'histoire naturelle faite par M. de Commerson et à laquelle vous avez été employé assez de temps pour que vos lumières et vos connaissances soient nécessaires à Messieurs les Médecins du Roi qui en sont chargés. J'avais déjà à ce sujet pensé à vous et je suis bien aise que votre zèle et vos désirs s'accordent avec l'intention où je suis de vous adjoindre à ces Messieurs. J'écris à M. de Crémont pour qu'il vous procure votre passage pour notre île par le premier bâtiment qui partira de Bourbon pour venir en droiture à celle-ci. J'ai l'honneur d'être ... Maillart Dumesle »**

Jossigny, en 1787, retraçant sa carrière, fera état de cette mission : **« M. de Commerson, médecin naturaliste envoyé par le Roi, étant mort à l'Isle de France sur la fin de 1773 (Commerson est mort en mars mais Jossigny relate quatorze ans plus tard), les chefs mandèrent le Sieur de Jossigny à l'Isle de France pour recueillir et mettre en ordre ce qui appartenait à l'histoire naturelle des Isles de France, Bourbon et Madagascar, et ils le chargèrent enfin, en 1774, de passer en Europe sur le vaisseau du Roi la Victoire pour soigner et rendre compte au Ministre de la Marine de cette précieuse collection qui lui était très familière ayant travaillé sans relâche pendant près de trois ans à la dessiner entièrement. »** (ANOM COL Jossigny, *ibid.*)

Quant à l'inventaire complet des trente-quatre caisses, le lecteur le trouvera sur le site pierre-poivre.fr (Doc 73 – 11 – 9, d'après A.N. Col/C/4/34 f° 196). Il mérite qu'on le consulte car il nous renseigne sur la variété, la quantité, la qualité du travail en cours

de Commerson ainsi que sur la minutie déjà apportée par M. de Saint-Mihiel à un premier rangement méthodique de l'ensemble. Juste quelques extraits pour vous donner envie d'aller le lire dans son entier :

**« N°1. Caisse de 2 pieds 11 pouces sur 21 pouces de profondeur s'ouvrant à coulisse, contenant quatre herbiers de plantes de Bourbon, dont un sans carton. Deux herbiers de plantes de Bourbon. [...] »**

**N°3. Caisse de 3 pieds 1 pouce sur 23 pouces et 20 pouces de profondeur s'ouvrant à coulisse, contenant trois herbiers de plantes de l'Inde dans un carton. Deux herbiers de plantes des Philippines dans un carton. Un herbier de plantes de Madagascar dans un carton. Un autre herbier trouvé sans étiquette. De plus une boîte d'oiseaux et dépouilles de poissons en assez mauvais état de l'île de Madagascar. [...]**

**N°11. Caisse de 3 pieds 7 pouces sur 2 pieds 4 pouces et 22 pouces de profondeur contenant : Deux boîtes de différentes espèces de poissons. Trois boîtes de toutes sortes de graines. Une caisse de dépouilles d'oiseaux. Un cajou empaillé. Une poule bleue de même. Un crabe et des anatomies d'animaux. [...]**

**N°14. Caisse de 2 pieds 11 pouces sur 2 pieds et 2 pieds de profondeur contenant : Trois cocos de mer avec leur coupe et régimes. Divers échantillons de bois et graines des Indes. Plusieurs poisson-bourses empaillés. Un pingouin des terres australes. Des échantillons de calumets de Bourbon. Des éponges de la plage de Madagascar. Un panier de gomme de Madagascar. Quelques écailles de tortue. Un panier de petits madrépores rouge ou arbres de mer et dans le dessus des étoiles de mer. Un pagne de Cythère. Des cocons ou ruches de vers à soie de Madagascar. Divers échantillons de pierres métalliques. Un casque. [...]**

**N°34. Une caisse contenant un gros herbier en carton oublié.**

**Fait au Port Louis Isle de France le 8 novembre 1773. Maillart Dumesle »**

Bien que de formats variables, ces trente-quatre caisses sont pour la plupart d'un gabarit avoisinant 90 cm X 50 cm X 50 cm ou 105 X 70 X 50, ou 65 X 50 X 50. On imagine la place que l'ensemble, en grande partie dispersé, voire étalé ou exposé, pouvait occuper dans la maison du naturaliste. On lit parfois que seules trente-deux caisses arriveront à Paris sans qu'on sache où, ni pourquoi, ni lesquelles ont disparu (mais déjà, au départ, la caisse N° 23 est à l'intérieur de la N° 30 !).

La *Victoire*, capitaine de Joannis, quitte l'Isle de France le 24 novembre 1773 et jette l'ancre au large de Lorient le 3 mai 1774. **« Le 29 avril, Belle-Ile est aperçue à 18 lieues. Mais à cause du temps pluvieux et très brumeux, le vaisseau remonte jusqu'aux îles Glénan, reconnues le 2 mai à 5 h 45. A 8 h, Il est approché par un bateau de pêcheur de l'île de Groix. Son patron s'empare de la conduite du vaisseau pour le mener dans les Courreaux, où ils arrivent à 12 h 45. Le lendemain matin, la Victoire jette l'ancre dans l'anse de Pen Mané à Locmiquélic »**

(site internet, « *A bord de la Victoire* » d'après le journal de bord, AN, Marine 4JJ 84). A cette heure-là peut-être, Jeanne Barret ouvrait son estaminet près la rue de la Petite Montagne à Port-Louis ou s'affairait aux préparatifs de son prochain mariage.

On attend visiblement mille merveilles de cette collection, car de Prévost de la Croix à Lorient, au sieur Mistral au Havre, en passant par le ministre de la Vrillière, on multiplie les avertissements pour en prendre soin. Prévost de la Croix d'abord qui écrit au ministre le 1<sup>er</sup> juillet (ANOM Col Jossigny E 231.) :

« **Monseigneur,**

***En conséquence des ordres dont vous m'avez honoré par vos dépêches des 25 mai et 21 juin dernier, les 34 caisses d'histoire naturelle de la collection de feu M. de Commerson, destinées pour le Cabinet du Roi, venues de l'Isle de France par le vaisseau la Victoire, ont été plombées par les employés du bureau des fermes de cette ville avec exemption des droits... »***

Mistral, ensuite (c'est lui qui souligne dans la lettre) (ANOM Col Commerson E 89.) :

« **Au Havre le 11 juillet 1774.**

**Monseigneur,**

***Le chasse-marée du roi L'Oiseau, commandé par le nommé Marc Roso, sur lequel M. Prévost de la Croix a fait charger les divers objets d'histoire naturelle provenant du feu sieur Commerson, destinés pour le Cabinet du Roi, et qui le premier de ce mois est parti du port de Lorient, est arrivé hier à ce port.***

***Comme ce chasse-marée peut monter jusques à Rouen, je l'ai fait partir ce matin pour s'y rendre, M. Prévost de la Croix m'ayant observé qu'il était très essentiel que les caisses qui contiennent ces curiosités souffrissent le moins de débarquements et d'embarquements qu'il sera possible. Je les adresse à M. Bertin, Commissaire de la Marine, auquel je demande de ne point faire travailler à leur débarquement qu'il n'ait reçu l'ordre de M. le Duc de la Vrillière qui, par sa lettre du 28 du mois dernier me prescrit de l'informer de l'arrivée de ces curiosités naturelles, et qu'après, il prendrait les mesures convenables pour les faire parvenir à leur destination. En conséquence, Monseigneur, je rends compte par ce courrier à M. le Duc de la Vrillière de l'arrivée du chasse-marée ainsi que du parti que j'ai pris de le faire monter jusqu'à Rouen, et je le prie de vouloir bien adresser promptement, soit à M. Bertin, soit à moi, ses ordres au sujet de ces curiosités naturelles, pour ne pas retarder trop longtemps la décharge de ce chasse-marée, dont les services sont nécessaires au port de Lorient.***

***Je suis avec profond respect... Mistral »***

Dès leur arrivée à Lorient signalée, les précieuses caisses ont intéressé beaucoup de monde, notamment tous ceux, à Paris et en Morvan, que préoccupe la

« succession Commerson ». En effet, à Toulon sur Arroux, le curé Beau (beau-frère du naturaliste et tuteur de son fils Archambaud), dès la nouvelle du décès de Philibert, a pris contact avec Vachier, exécuteur testamentaire de Commerson. Celui-ci, à Paris, est au courant de tout. Les deux hommes ont concocté un plan pour récupérer tout ce qui était récupérable des « biens Commerson » et notamment les fabuleuses collections qui doivent valoir beaucoup d'argent. Voici la lettre qu'écrivit Vachier au ministre M. de Boynes le 15 mai 1774 (*ANOM Commerson, ibid.*) :

« **Monseigneur,**

***N'ayant pas l'honneur d'être connu de vous et ne pouvant espérer une audience à cause de vos très importantes occupations, je prends la liberté de vous écrire.***

***Je suis exécuteur testamentaire du sieur Commerson, Médecin naturaliste du Roi, qui est mort l'année dernière à l'Isle de France, et je suis chargé par le tuteur du fils du sieur Commerson qui réside en Bourgogne de veiller au recouvrement des effets de la succession du sieur Commerson.***

***D'après les informations que j'ai faites en ces qualités, j'ai appris que M. Maillard, intendant de l'Isle de France a, sans ordre exprès, fait enlever, pour le Roi, du domicile du sieur Commerson, une très grande collection d'histoire naturelle, et je viens d'apprendre que M. Jossigny, chargé des ordres de M. Maillard est arrivé à Lorient avec toute la collection.***

***M. Maillard ignorait sans doute que cette collection n'a été faite, ni par ordre ni aux frais du Roi, et que ledit sieur Commerson a acheté de ses deniers une grande partie de cette collection, et que l'autre partie a été recueillie par ledit sieur et par les gens qu'il payait pour l'aider. Ce sont des faits que je tiens de M. Poivre ci-devant intendant de l'Isle de France et prédécesseur de M. Maillard.***

***Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien m'accorder un ordre pour demander à Lorient ladite collection et la faire apporter ici où elle sera déposée sous le scellé de la Justice dans l'appartement que le sieur Commerson a conservé à Paris, jusqu'à ce que le tuteur vienne pour faire procéder en justice à la vente desdits effets.***

***J'ai prévenu M. de Buffon, intendant du Jardin du Roi, que je l'avertirai à la levée du scellé pour qu'il choisisse dans ladite collection les échantillons des espèces qui pourraient ne pas être dans les Cabinets du Roi. Après quoi le reste sera vendu au profit du mineur, si toutefois vous décidez, Monseigneur, que ladite collection appartient au fils du sieur Commerson.***

***Je suis avec respect, Monseigneur...  
Mail »***

***Vachier, médecin, rue du***

Le 14 juin 1774, le ministre répondait par la négative à la lettre de Vachier (ANOM *ibid.*) :

**« ... Il ne serait ni juste ni convenable qu'une collection faite aux frais du feu Roy, et qui peut être infiniment utile pour le progrès des Sciences, passât dans les mains d'un particulier qui ne chercherait qu'à en tirer parti pour son intérêt personnel, sans aucune utilité pour les sciences...**

**L'objet essentiel dans ce moment est de ne pas perdre le fruit de ces travaux, et personne n'est plus propre à en tirer un parti utile pour les sciences que M. de Buffon, Intendant du jardin de sa Majesté. »**

A l'île de France, Jeanne Barret, jeune mariée, avait-elle eu quelques pensées depuis quinze mois pour la « collection des effets d'histoire naturelle de feu M. Commerson » ?

Finissons-en avec le cheminement des précieuses caisses. Le 31 juillet, le sieur Mistral au Havre, informe le Ministre que le chasse-marée vient de redescendre la Seine, ayant rempli sa mission, la collection du sieur Commerson a été « **déchargée et remise à Rouen à M. Bertin commissaire de la marine qui, d'après les ordres de M. le duc de la Vrillière, l'a faite passer à Paris.** » (ANOM Commerson E 89.)

Jossigny profitera de son séjour en métropole pour réclamer le versement de son « salaire » et de quelques « indemnités », et fera, avec succès, « sa cour » auprès de ses relations. Il repartira pour l'île de France où l'attendront, avec l'argent qui en résulte, les deux récompenses qu'il a obtenues : un brevet d'officier et un diplôme d'ingénieur qui ont été transmis au gouverneur de l'île (ANOM COL Jossigny E 231).

D. MARGOTTAT (27 février 2020)

